

**Annexe 2 – Appel aux candidatures N° 010910
Centre d'information et de communication (CIC) – détachement d'officiers de la police locale
comme chef de section adjoint CIC**

Description de la fonction et du profil

Dans le CIC BRABANT WALLON et le CIC NAMUR, comme mentionné dans l'appel, un emploi de chef de section adjoint est vacant. Cet emploi est prévu pour un commissaire de la police locale.

1. Catégorie de personnel qui peut s'inscrire pour la vacance d'emploi :

- Officier (CP) ;
- Emploi spécialisé ;

2. Description de la fonction :

Généralités

Les directeurs adjoints font partie du management des CIC. En cette qualité, ils soutiennent le directeur CIC dans la gestion globale et dans la gestion quotidienne du CIC.

Les procédures à contrôler peuvent être réparties dans des procédures opérationnelles, de planification et de coordination.

La responsabilité de ces procédures ou de parties de ces procédures est répartie par le directeur entre le management général et les directeurs adjoints spécifiques selon leurs fonctions et leurs compétences.

Procédures opérationnelles :

Les procédures opérationnelles représentent le service proprement dit du CIC.

Ces procédures opérationnelles sont exécutées en collaboration avec les niveaux dirigeants de l'organisation policière.

Ceux-ci sont chargés de la responsabilité opérationnelle des opérations dans leur domaine de compétence, mais ils peuvent, en ce qui concerne l'appui de l'information et de la communication opérationnelle faire appel à la spécialisation de CIC.

On peut distinguer le calltaking ou l'acceptation des appels - c-à-d les appels 101, la distribution des événements saisis et le dispatching des événements comme des procédures opérationnelles primaires.

On doit en outre, en fonction de la délégation par les niveaux dirigeants, assurer l'appui opérationnel des événements supra locaux et extraordinaires, aussi bien dans le cadre de la police administrative que dans le cadre de la police judiciaire.

Ceci implique également la gestion générale de crises et l'appui opérationnel en cas de catastrophes.

Le directeur adjoint est responsable des procédures opérationnelles et doit s'assurer qu'elles puissent se dérouler dans les meilleures conditions. Dans sa qualité de directeur adjoint il prendra également en charge l'organisation et l'engagement du personnel (calltakers, dispatchers, superviseur et coordinateurs).

A côté de ces procédures primaires, il existe des procédures opérationnelles d'appui, comme par exemple le traitement, la filtration et la distribution de l'information. Le CIC doit transmettre l'information aux niveaux dirigeants.

Planification et coordination:

Sous les termes de planification et de coordination il faut comprendre les procédures concernant la politique commerciale, organisationnelle et de qualité, le management général des procédures et le contrôle de la gestion (management accounting) qui sont nécessaires pour construire un service efficace et efficient en faveur des différents clients de la police locale et la police fédérale.

La concertation générale avec le client, ainsi que la mise en place d'un service professionnel et de qualité est prise en charge par le directeur adjoint, en accord avec le directeur du CIC.

Tâches:

Le directeur adjoint sera responsable de la gestion du fonctionnement quotidien du CIC en ce qui concerne les opérations, ainsi que du développement, de l'adaptation et de l'optimisation en ce qui concerne la planification et la coordination.

Ces tâches doivent être exécutées en concertation avec les clients et en coordination avec la direction télématique de la police fédérale qui est responsable pour l'organisation de CIC.

Serviabilité:

Il va de soi que la serviabilité, le service à la clientèle sont les fondements d'un CIC professionnel. Les directeurs adjoints doivent avoir et développer les compétences nécessaires afin que ces fondements se profilent dans le service à la population, aux zones locales et aux services de la police fédérale et dans le contact avec les autorités.

Teamwork:

Il est clair que dans cet environnement professionnel, le travail en équipe est très important. L'esprit d'équipe ne peut être atteint qu'à condition que le management en soit conscient. Les directeurs adjoints portent une très grande responsabilité dans l'appui, le développement et la stimulation de cet esprit d'équipe du personnel du CIC. Ils doivent être conscients également que les conditions de travail ne facilitent pas cette tâche.

3. Profil souhaité :

- Expérience de terrain et expérience dans l'exécution ou l'aide à des opérations extraordinaires est un atout
- Avoir une bonne connaissance de la coopération entre les services de police et des autres services de secours et de sécurité ;
- Maîtrise de soi –Sang-froid – Gestion du stress ;
- Education – Politesse – Tact ;
- Connaissance de l'organisation opérationnelle et logistique, du travail et des procédures au sein des services de police en particulier
- Expression orale : clarté – exactitude ;
- Sens des responsabilités – Acceptation des tâches ;
- Disponibilité –Esprit de service.
- Savoir gérer des équipes ;
- Motivation et attitude positive ;
- Connaissances et habilités dans l'utilisation des moyens ICT (télématiques) ;
- Connaissance, expérience et intérêt dans le domaine de la télécommunication en général et dans les services de police en particulier ;
- Connaissance de la province ;
- Connaissance de l'anglais ;
- Le bilinguisme F/N est une plus-value
- Aptitude à coordonner une équipe dans des circonstances difficiles ;
- Persévérance ;
- Flexibilité ;
- Sens de l'initiative et de la créativité ;
- Esprit d'analyse ;
- Sens de l'organisation ;
- Etre capable de fonctionner indépendamment ;
- Savoir travailler dans un environnement axé clients ;
- Savoir fonctionner d'une manière pragmatique en sachant résoudre les problèmes ;
- Avoir des aptitudes administratives ;
- Avoir des notions de management : politique de développement, human resources management, projectmanagement, capacitymanagement, processmanagement, logistique (materials) management, management accounting.

4. Compétences particulières exigées : NIHIL.

5. Tests d'aptitude : OUI.

6. Remarque :

La sélection pour cette fonction se passe via une interview et un test d'aptitude. Les questions posées sont en rapport avec les critères du profil de la fonction. Au final le candidat est coté sur 100. En fonction du résultat final, le candidat est déclaré :

- inapte pour l'emploi spécifique si moins de 50 %
- inapte pour l'emploi spécifique mais possibilité de délibération sur motivation du jury si entre 50 % et 70 %
- apte si 70 % et plus

7. Lieu habituel de travail et renseignements complémentaires:

CIC Province	Lieu habituel de travail	Renseignements complémentaires
BRABANT WALLON	Chaussée de Louvain, 34 1300 WAVRE	CDP Stefan D'HERDE, Dir CIC Brabant Wallon Tél: 010/23 32 90 (Fax : 010/23 32 82)
NAMUR	Rue Bertrand Janquin, 70 5100 NAMUR	CDP Michel REMACLE, Dir CIC NAMUR Tél: 081/32 86 55 (Fax: 081/32 86 59)